



RESOLUTION

Visibilité institutionnelle de la Luxembourg Pride et portée du principe de neutralité

La Chambre des Député·e·s,

réaffirmant

- l'article 15 de la Constitution, qui garantit l'égalité devant la loi, interdit toute discrimination et affirme l'égalité entre femmes et hommes ;
- l'attachement du Grand-Duché de Luxembourg aux valeurs fondamentales de l'Union européenne, notamment la dignité humaine, l'égalité et le respect des droits des personnes LGBTIQ+ ;
- son engagement constant en faveur des droits LGBTIQ+, illustré par l'illumination de la façade et le pavoisement officiel du drapeau arc-en-ciel durant la Luxembourg Pride Week, geste renouvelé en 2023 ;

considérant

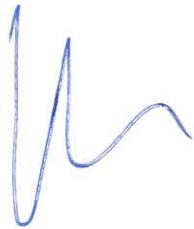
- qu'en Allemagne la Bundestagsverwaltung a décidé de ne plus prendre part au Christopher Street Day de Berlin, en invoquant la « Neutralitätspflicht » (obligation de neutralité) ;
- que cette interprétation extensive de la neutralité vise à délégitimer les manifestations en faveur des droits fondamentaux et crée un climat de confusion et d'autocensure dans les administrations ;
- que la Hongrie a adopté des modifications constitutionnelles et législatives restreignant ou interdisant les Pride parades, mesures dénoncées par de nombreux États membres et organisations de défense des droits humains ;
- que les institutions démocratiques ont une responsabilité particulière dans la promotion de l'inclusion et de la diversité, et que cette responsabilité contribue à la visibilité, à la sécurité et à la dignité des minorités ;

décide

- de reconduire chaque année des gestes symboliques pendant la Luxembourg Pride Week, accompagnés d'un message public de soutien aux droits LGBTIQ+ ;
- que ces gestes symboliques, tout comme la promotion active de l'égalité et de la diversité, sont pleinement compatibles avec le principe de neutralité de l'Etat et doivent être encouragés dans l'ensemble des institutions publiques ;

- de renforcer la coopération européenne en encourageant les parlements de l'UE à partager leurs bonnes pratiques « Pride-friendly » et en défendant, dans les forums interparlementaires, des déclarations condamnant toute restriction disproportionnée aux Pride parades.

Signatures :



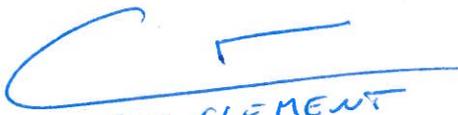
Joëlle Wettring



Marc Baum



TAINA BOFFERDING



Sven CLEMENT